

AgriGenève info

S
O
M
M
A
I
R
E

➤ 2

A vos agendas!
Les brèves

➤ 4

Ça vous intéresse :
Organiser un Brunch

➤ 5

Les déchets liés à
l'agriculture

➤ 6

Ouverture du marché aux
travailleurs de l'VE

➤ 7

Annonces
Annexes

Edito

La consultation sur le lourd dossier de la PA 2011 a été bouclée à fin 2006. L'OFAG a, dans ce cadre, recueilli 349 avis émanant d'un large éventail d'organisations, de partis politiques, d'acteurs de l'économie privée et de gouvernements cantonaux. Ces instances ont chacune pris la peine et surtout beaucoup de temps, pour étudier avec soin le document mis en consultation. Elles ont ensuite publié et envoyé à l'OFAG une prise de position détaillée. Ce sont ainsi des milliers d'heures de travail qui auront été consacrées à fournir à l'OFAG des avis sur les divers points abordés dans PA 2011. Ceci dans le cadre d'un exercice que nous imaginions démocratique. Imaginions ! Car à y regarder de plus près, l'OFAG n'a, pour des points essentiels, pas du tout tenu compte des avis exprimés, même lorsque ceux-ci recueillaient une quasi unanimité.

Ainsi, l'OFAG se donne bonne conscience en ouvrant une large consultation, tout en sachant au préalable qu'il ne modifiera pas d'un iota certains points de son projet. Quant à nous, nous nous sentons grugés, nous avons l'impression d'avoir perdu beaucoup de temps et d'être les dindons d'une vaste farce consultative qui tient plus de la *démocrature* que d'un réel exercice démocratique.

François Erard

A vos agendas

<i>Date</i>	<i>Manifestation</i>	<i>Lieu - Horaire</i>
20 mai 2006	Caves ouvertes	Dans tout le canton de Genève
7 juin 2006	Journée "Grandes cultures et herbages"	Grange-Verney - Moudon
10 et 11 juin 2006	Fête du développement durable	Plaine de Plainpalais

N'hésitez pas à nous contacter pour compléter cet agenda. Mme Belloir Mireille, tél. 022 939 03 10

Les brèves

HEBERGEMENT A LA FERME DANS LE CANTON DE GENEVE

Afin de mieux connaître la fréquentation des hébergements à la ferme, nous avons réalisé un petit sondage portant sur 2005. Cinq des huit exploitations proposant un hébergement ont répondu : un grand merci à elles !

Quelques 3000 nuitées ont été enregistrées sur les cinq fermes qui proposent des chambres d'hôtes ou « Aventure sur la paille ». La fréquentation de ces hébergements est jugée satisfaisante par la plupart des prestataires.

La majorité des visiteurs passent à la ferme entre 2 et 7 nuits. La moitié d'entre eux sont venus pour la première fois sur l'exploitation visitée en 2005. Les hôtes se partagent en trois groupes principaux :

- les vacanciers, les touristes ;
- les personnes en visite dans les familles de la région ;
- et les personnes travaillant temporairement dans la région.

AgriGenève se tient à votre disposition pour vous conseiller dans vos projets d'agritourisme.

Pour en savoir plus sur les chambres d'hôtes proposées à Genève :
www.terre-avenir.ch -> la Terre -> Les bonnes adresses -> Hébergement

RAPPEL

à ceux qui n'ont pas encore envoyé leur dossier PER

Les documents suivants doivent parvenir à AGRI-PIGE jusqu'au vendredi 5 mai 2006¹⁾:

- **Fiche PER n°1 (assolement)**
- **Fiche PER n°2 (SCE)**
- **Fiche PER n°3 (en cas de changement uniquement)**
- **Suisse Bilan (attention : 2 pages)**
- **fiche complémentaire pour les cultures spéciales²⁾**
- **bilan de fumure viticole (document VITISWISS)²⁾**

Un délai supplémentaire est accordé aux exploitants avec cultures maraîchères et qui ne sont pas inscrits pour le label IP-Suisse céréales/colza. L'échéance pour leur Suisse Bilan et leur fiche complémentaire cultures spéciales est fixée au vendredi 30 juin 2006¹⁾.

☞ *Veuillez vérifier que les informations contenues dans votre dossier sont correctes*

et que les surfaces correspondent avec celles annoncées sur le formulaire de recensement du Service de l'agriculture (qui est à rendre pour le 5 mai également).

¹⁾ les envois tardifs seront taxés de 100.-

²⁾ ne concerne que les viticulteurs / les maraîchers / les arboriculteurs

ORGANISER UN BRUNCH DU 1^{er} AOÛT, UNE HISTOIRE DE SPECIALISTE ?

Si la famille Meylan s'est lancée dans l'aventure du Brunch en 2004, c'est dans le but de faire découvrir l'agriculture à ses hôtes. Et après deux Brunch Sarah Meylan est résolue : « Ce n'est pas si compliqué d'organiser un Brunch pour une centaine de personnes ! »

« C'est même un vrai plaisir », avoue-t-elle, « de partir à la recherche d'un maximum de produits de proximité... et l'on est surpris de tout ce que les fermes proposent comme délicatesses pour surprendre les palais ! Heureusement, des documents nous facilitent la tâche, comme le Campagnon (carte du terroir genevois qui recense les ventes directes du canton) ». Et pour que le plaisir des papilles ne s'arrête pas là, elle propose à ses convives la liste de tous ses fournisseurs (pour chaque produit, nom et coordonnées du producteur). « Le plus important, c'est que les gens se rendent compte de tout ce que l'on peut trouver à la campagne directement chez les producteurs. »

Et ce projet porte ses fruits : Sarah Meylan constate avec plaisir que ce sont principalement des gens de la ville qui viennent 'bruncher' à la ferme. Son but est donc atteint : toucher des gens extérieurs au milieu agricole et créer l'occasion de rencontrer de nouvelles personnes.

Pour permettre aux visiteurs de faire connaissance avec l'agriculture, la famille Meylan ne s'arrête pas aux bons produits et au cadre enchanteur du domaine, mais propose également une exposition de machines agricoles, des jeux sur l'agriculture (reconnaître des graines), des brochures d'information...

« Le brunch du 1^{er} août ce n'est que du plaisir », confirme Sarah Meylan, « plaisir pour les visiteurs de venir à la campagne et plaisir de préparer le buffet. » Et les points noirs ? Difficile à trouver... « Peut-être la pluie, encore que ces dernières années le temps était avec nous ! »

Pour le 1^{er} août 2006, nous sommes à la recherche de fermes prêtes à organiser un Brunch. Peu importe le nombre de convives, à chacun de fixer sa limite, l'important c'est d'offrir au public genevois l'occasion de venir découvrir l'agriculture. Et le public est demandeur, ces dernières années nous sommes à peine arrivés à satisfaire la demande !

AgriGenève souhaite encourager les exploitants qui organisent un Brunch du 1^{er} août. C'est ainsi que grâce à la loi sur la promotion de l'agriculture, chaque organisateur s'engageant dans ce but par le biais de jeux, de visite d'exploitation, de diffusion d'information (brochures gratuites à disposition) etc. et à proposer une part importante de produits de la ferme et du canton, recevra cette année un dédommagement de 500 francs.

Les inscriptions 2006 doivent être faites sans plus attendre, et jusqu'au 12 mai au plus tard, par le biais du site Internet www.brunch.ch, ou par coupon d'inscription (disponible auprès de Céline Perroux 022 939 03 12).



Cultiver son environnement...

... OU COMMENT VALORISER ET ELIMINER LES DECHETS PROVENANT DE L'AGRICULTURE.

Avec quelques 480 exploitations agricoles et viticoles et 12'000 ha de surface agricole utile, l'agriculture genevoise gère près de la moitié de la superficie du canton.

Afin d'encourager le tri des déchets, le département du territoire (DT) a élaboré des fiches spécialement destinées aux professionnels de l'agriculture. Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec AgriGenève et des représentants des différents métiers de l'agriculture.

Cela concerne les déchets organiques, les produits phytosanitaires, les films plastiques, etc., autant de déchets qui sont produits par l'agriculture et qui devraient être valorisés ou éliminés selon des filières bien spécifiques.

Une fiche pour chaque type de déchets ...

Présentées de manière conviviale, les fiches de gestion des déchets de l'agriculture passent en revue les différents déchets produits par l'activité agricole. Pour chaque matériau évoqué, la fiche correspondante explique les différentes étapes de la récupération et du recyclage. De plus, les petites "bulles" donnent une perspective plus conviviale aux informations fournies.

... et une affiche pratique

Les fiches sont accompagnées d'un poster plastifié qui pourra être placardé au mur. Ce document dresse un récapitulatif des filières d'élimination ainsi que des entreprises genevoises aptes à prendre en charge tel ou tel déchet. Il constitue de ce fait un support fort utile, permettant de toujours avoir sous la main le numéro de téléphone ou l'information nécessaire.

Bientôt dans votre boîte aux lettres

Les fiches et le poster qui les accompagne seront prochainement adressés à l'ensemble des agriculteurs du canton de Genève. Des exemplaires supplémentaires peuvent naturellement être commandés gratuitement auprès du service Environnement-Info, au 022 327 47 11 ou par e-mail :

environnement-info@etat.ge.ch.

Prenons-en de la graine!

Face à la dégradation de notre environnement, nous devons apprendre à satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre ceux des générations futures. C'est ce qu'on appelle le "développement durable".

Dans ce cadre, l'Etat de Genève a déjà collaboré avec les branches de l'hôtellerie-restauration, du bâtiment, de l'automobile, de la santé et du tertiaire afin d'améliorer la gestion quotidienne de leurs déchets. Ceci permet non seulement de réduire les nuisances pour l'environnement mais en plus d'économiser des ressources.

En suivant vous aussi les conseils rassemblés dans les fiches de gestion des déchets de l'agriculture, vous contribuez efficacement à la préservation de l'environnement, pour aujourd'hui et pour demain.

Ouverture du marché aux travailleurs des 10 nouveaux Etats membres de l'UE

Le 1^{er} avril dernier, l'extension de la libre circulation des personnes pour les ressortissants des 10 nouveaux Etats membres de l'UE est entrée en vigueur. Elle donne suite à la décision favorable du peuple suisse du 25 septembre 2005 concernant cette extension.

Quels pays sont concernés

Les ressortissants des républiques tchèque, d'Estonie, de Hongrie, de Lettonie, de Lituanie, de Pologne, de Slovénie et de Slovaquie sont concernés par l'extension de l'accord. Même si Chypre et Malte ont également rejoint l'UE en 2004, ces deux pays sont soumis à un autre régime.

Procédure

Les pays concernés ne sont pas soumis aux mêmes règles que les anciens pays de l'UE et font l'objet d'une procédure transitoire qui s'étendra jusqu'en 2011. Dans les faits et pour 2006, la procédure correspond à celle mis en œuvre entre 2002 et 2004 pour les pays de l'UE. Il s'agit notamment de :

a) La notion de préférence nationale

L'autorisation ne sera octroyée que si aucun travailleur de qualification égale n'est disponible sur le marché local du travail (« nous cherchons »)

b) Contrôle des conditions de travail et de salaire

L'autorité ne délivrera l'autorisation qu'après contrôle des conditions de travail et de salaire.

Les demandes doivent être déposées à l'aide du formulaire UE2 (téléchargeable sur le site de l'OCP www.ge.ch/ocp/formulaires.html) qui sera retourné à l'Office cantonal de la population avec les pièces jointes concernant le bénéficiaire (copie du passeport et 2 photos) et copie d'un contrat de travail.

La demande « nous cherchons » doit bien évidemment être déposée auprès de l'Office cantonal de l'emploi, avant la demande de permis de séjour.

Cette procédure doit être respectée quelque soit la durée du séjour, récoltes-effeuilles-vendanges ou 364 jours.

Contingent

Le contingent pour les autorisations de courte durée, jusqu'à 364 jours (y compris les autorisations pour récoltes-effeuilles-vendanges, est de 15'800 unités pour la période 2006 et 2007. Ce contingent national concerne toutes les branches de l'économie et il augmentera progressivement par la suite.

ANNONCES

A VENDRE

Pressoir ancien en pierre situé rive gauche 188cm * 182 cm * 52 cm (prix à discuter)

Tel : 022 / 759 11 52

DEMANDE D'EMPLOI

Ingénieur en viticulture et œnologie (HES Changins) cherche emploi. Coordonnées et CV à disposition à AgriGenève

Contact : Mireille Belloir, 022.939.03.10

Recherche de nouveaux contrôleurs pour le secteur des grandes cultures (été 2006)

AGRI-PIGE (association genevoise des paysans et paysannes pratiquant la production intégrée) cherche des agriculteurs/agricultrices pour le contrôle des exploitations agricoles genevoises dans le domaine des prestations écologiques requises (PER) en grandes cultures.

Requis : CFC d'agriculteur, pratiquer les PER depuis 2 ans.

Occupation : 5 jours par an minimum à disposition.

Nous offrons : une possibilité de contact avec l'agriculture genevoise, une formation continue, une rémunération en conséquence.

Pour plus d'informations, contactez rapidement Céline Perroux, AGRI-PIGE 15 rue des Sablières 1217 Meyrin, tél. : 022/939 03 12, perroux@agrigenève.ch

ANNEXES

Pétition

Pour éviter une augmentation de la RPLP et à taxer le transit international à travers les Alpes.

Personnel d'AgriGenève

Le « qui fait quoi et quand » du personnel d'AgriGenève. Tâches, numéros de téléphone directs, portables, adresses électroniques et horaire de travail.

CERCLE DES AGRICULTEURS DE GENEVE ET ENVIRONS



3	syndicats
470	sociétaires
7'000	clients

SATIGNY → zone industrielle de Meyrin / voie N° 11 A
rue des Sablières 15
tél : 022/306.10.10 fax : 022/306.10.11
cag@cage.ch

MEINIER → route de Compois 14
tél : 022/754.44.71 fax : 022/752.47.08

CHARROT → route de Foliaz 28 A
tél : 022/771.22.51

Représentants

G. Paroisse 079/624.27.56

L. Dufournet 079/624.54.37